

**Convention collective nationale des prothésistes dentaires et des personnels
des laboratoires de prothèse dentaire du 18 décembre 1978.
Etendue par arrêté du 28 février 1979 JORF 17 mars 1979.**

**Annexe III
Formation en alternance Accord du 16 octobre 1987**

*En vigueur étendu
Modifié par Protocole d'accord du 1er mars 2019 - art.*

Rémunération des personnes en contrat d'apprentissage signé à compter du 1er janvier 2019

La rémunération des apprentis préparant la formation de CTM en apprentissage ne peut être inférieure à :

	Avant 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1re année	27 % du Smic	43 % du Smic	53 % du Smic	100 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »
2e année	39 % du Smic	51 % du Smic	61 % du Smic	100 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel de prothèse dentaire en 3 ans, la rémunération ne peut être inférieure à :

		Avant 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Bac pro	1re année	27 % du Smic	43 % du Smic	53 % du Smic	100 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »
	2e année	39 % du Smic	51 % du Smic	61 % du Smic	100 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »
	3e année	55 % du Smic	67 % du Smic	78 % du Smic	100 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »

Pour les candidats préparant un BTS de prothèse dentaire en 2 ans, la rémunération ne peut être inférieure à :

		18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
BTS prothésiste dentaire	1re année	67 % du Smic	78 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »	100 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »
	2e année	80 % du Smic	93 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »	100 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »

Pour les candidats à une formation par alternance préparant le BTM en 3 années la rémunération ne peut être inférieure à :

		Avant 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
BTM	1 ^{re} année	37 % du Smic	49 % du Smic	61 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »	100 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »
	2 ^e année	53 % du Smic	65 % du Smic	78 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »	100 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »
	3 ^e année	61 % du Smic	80 % du Smic	93 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »	100 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »

Pour les candidats titulaires du baccalauréat professionnel en prothèse dentaire préparant le BTM en 1 an, la rémunération ne peut être inférieure à :

		18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
BTM	En 1 an	80 % du Smic	93 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »	100 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »

Pour les candidats préparant BTMS ou BMS prothésiste dentaire, la rémunération ne peut être inférieure à :

		18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
BTMS BMS prothésiste dentaire	1 ^{re} et 2 ^e année	80 % du Smic	93 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »	100 % du Smic ou si plus favorable de l'échelon « auxiliaire en prothèse dentaire »